Compte rendu

Comité d'entreprise extraordinaire du 4 janvier 2010

Etaient présents : M. Jean VIANSSON PONTE
M. Michel LUCAS (Crédit Mutuel)
M. Gérard COLIN (Est Républicain)
Mme Caroline RAVETTO-DELILLE

Membres élus : Mme Véronique ALBERT (collège employés-ouvriers)
Mme Geneviève BAUDIN (collège employés-ouvriers)
Mme Ozlem ERYGIT (collège employés-ouvriers)
Mme Christel RAMOS (collège employés-ouvriers)
Mme Valérie ROURE (collège employés-ouvriers)
M. Gérard THEURET (collège employés-ouvriers)
M. Cyrill BIGNAULT (collège journalistes)
M. Berty ROBERT (collège journalistes)
M. David BONNOTTE (collège cadres)
M. Yves DESSEY (collège cadres)

Représentants Syndicaux : Mme Sylvie AMELIN (Filpac-CGT)
M. Philippe MEYRUEY (CFE-CGC)

Un CE extraordinaire s'est tenu lundi dans nos locaux pour faire suite à la décision favorable rendue par la Haute Autorité de la concurrence. Cette décision relative à la prise de contrôle exclusif de la société EBRA par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel motivait la venue à Dijon de M. Michel LUCAS (BFCM), assisté de M. Gérard COLIN (SAS EBRA).

La séance débute à 16 h 15 par la lecture d'une déclaration Filpac-CGT dont copie est jointe en annexe à ce compte rendu.

Sur les points portés à l'ordre du jour :

Quels sont la configuration et le périmètre exacts du groupe de presse détenu à ce jour par le Crédit Mutuel ?

M. Lucas dit qu'il existe à ce jour trois périmètres : *l'Alsace* et *le Républicain lorrain*, détenus à 100 % par le Crédit Mutuel. BRA (*Dauphiné libéré, Progrès, BP* et *JSL*), désormais détenus à 100 % par le Crédit Mutuel. *L'Est Républicain* et *les Dernières Nouvelles d'Alsace*, dans lesquels le Crédit Mutuel n'a aucune participation.
(notons toutefois que par le biais de la société France-Est, la BFCM détient 18 % des actions).
Il se déclare étonné que la décision de la Haute Autorité ait été aussi longue à venir. Il souligne que cette décision n'est pas suspensive en cas d'un éventuel recours de Philippe Hersant.
Au sujet de l'implantation du Crédit mutuel dans les journaux du secteur Est, M. Lucas s'étonne de tout ce que la presse lui a fait dire depuis plusieurs années, alors qu'il a fait une seule déclaration officielle sur le sujet dont aucun journal n'a parlé.

Quel est l'intérêt pour le Crédit Mutuel d'investir dans un secteur comme la presse ?
M. Lucas : aucun. Au moment où les titres ont été mis en vente, il y avait parmi les repreneurs potentiels un Anglais et un Espagnol. Le Crédit Mutuel, qui avait une participation dans le capital de ces titres, ne souhaitait pas les voir « partir » à l'étranger.

Quelle est la politique industrielle envisagée au sein de ce groupe, et notamment au *Bien public* ?

M. Lucas dit qu'il préfère ne pas parler de journaux mais de traitement de l'information, la presse imprimée étant un moyen de traiter l'information. Il estime qu'il faut essayer de se battre sur les métiers de demain. La presse d'hier n'existe plus et ne reviendra pas à cause d'Internet. Il souligne la forte hausse des consultations de sites d'information sur le web. A terme, sa vision est d'arriver à une seule partie Est, la date à laquelle le pacte d'actionnaires incluant Philippe Hersant arrivera à expiration étant fin 2012.

Quelle sera la politique d'investissement et de développement du titre ?

M. Lucas rappelle que le coût du rachat des titres BRA est de 200 millions d'euros et que depuis, les pertes sont de 75 millions d'euros. Il rappelle que la BFCM n'est pas une banque capitaliste mais mutualiste et qu'il doit faire très attention à bien gérer l'argent des sociétaires. M. Colin intervient pour préciser que dans le prix d'achat, il faut considérer la valeur du fonds de commerce et la reprise du compte courant.

Quel est la position de l'actionnaire unique sur le projet de fusion des deux titres bourguignons ?

M. Lucas répond que cette fusion n'est pas prioritaire et que ce sera à M. VIANSSON PONTE de s'occuper de ce dossier. Toutes les directions de services ont déjà

fusionné entre les deux titres, à part les rédactions. Il faut déjà régler les problèmes là où ça va mal et n'envisager la fusion que lorsque la situation sera bonne.

De nombreuses économies sont déjà planifiées à hauteur estimée d'1,5 million d'euros sur les deux titres, avec par exemple :

- AFP : économie sur les abonnements à hauteur de 50 000 euros
- Intérim : sans préjuger du recours aux intérimaires, une baisse de 10 % des tarifs a déjà été négociée avec les agences d'intérim prestataires.
- TV Mag et Version Fémina : 10 à 15 000 euros d'économie prévus.
- Révision des tarifs des consommables (encre, papier, etc.)
- …

M. Lucas rappelle qu'il va falloir travailler. Il viendra trois ou quatre jours sur le site, observera, se réunira avec le PDG et des décisions seront prises dès qu'il se sera fait une idée. Il souligne qu'il est têtu…

Le basculement sur l'outil rédactionnel EIDOS MEDIA permettra d'avoir accès aux sources. Une page peut être montée à Mulhouse et imprimée à Dijon. M. Lucas précise qu'il ne dit pas que cela se fera, mais que c'est possible. Il dit ne pas comprendre comment on peut rentabiliser une rotative qui ne tourne que 3 ou 4 heures par nuit. Un problème se pose actuellement : où doit-on imprimer les gratuits pour que cela soit rentable ? Il ne veut pas voir se poser des problèmes de salaire ou de statuts. De même, il ne comprend pas ce que signifie passer les ouvriers du Livre au numérique.

Y aura-t-il d'autres rapprochements entre titres ?

M. Lucas estime qu'il n'a pas à créer de problèmes là où il n'y a pas lieu. Des synergies sont déjà en place (paie, facturation, informatique, etc.) et les outils nécessaires continueront d'être mis en commun.

Quelle garantie concernant l'emploi au Bien public peut-elle être apportée ?

Réponse de M. Lucas : aucune.
Il dit ne pas être là pour vider l' entreprise mais il ne peut rien garantir.

Berty Robert (collège journalistes) intervient pour demander à M. Lucas **quelle est sa vision de l'évolution du métier de journaliste** : M. Lucas trouve la question très intéressante. Il dit ne pas raisonner à 2 ou 3 ans et qu'il faut prendre en compte la hausse des consultations des sites d'information sur le Net. « L'information locale est sans doute notre force, mais est-ce que les journalistes s'en satisferont ? Tant qu'on ne gagnera pas d'argent, on ne peut rien faire».

L'indépendance du titre et de sa ligne éditoriale est-elle garantie ?

M. Lucas estime que chacun a le droit de s'exprimer et qu'il n'est jamais intervenu sur la ligne éditoriale d'aucun titre.
Mme Roure lui demande quelle serait sa position si un dirigeant local du Crédit Mutuel venait à avoir des démêlés avec la justice. M. Lucas répond qu'il y a eu un

précédent récent en Alsace et qu'il n'est intervenu en rien dans le traitement de cette affaire (qui selon lui était sans fondement). Il n'exclut cependant pas un réflexe d'auto-censure chez certains journalistes dans ce genre de situation.

Un changement de dirigeant au sein du titre est-il envisagé ?

Réponse de M. Lucas : non.

L'ouverture d'une clause de cession pour les journalistes est-elle confirmée ?

Oui, et il faudra qu'elle soit effective dans un délai de deux mois après son ouverture. M. Lucas rappelle que les élections régionales se dérouleront en mars et qu'il faut que cet événement soit traité dans de bonnes conditions, ce qui portera l'ouverture de la clause vraisemblablement après cette échéance.
Il affirme clairement que les journalistes qui partiront en clause ne pourront en aucun cas revenir travailler dans le titre en tant que pigistes.
Suite à une question, il précise que la négociation portant sur la clause de cession sera ouverte, mais que le problème des remplacements suite aux départs en clause ne donnera lieu à aucune discussion paritaire. Pour M. Lucas, c'est un problème de direction qu'il solutionnera uniquement avec M. VIANSSON PONTE.

Le respect des institutions représentatives du personnel est-il réaffirmé par la nouvelle direction du groupe ?

La secrétaire du CE demande si les membres de cette instance peuvent compter sur le droit à l'information du CE tel que défini par le Code du travail en matière de stratégie, de développement, d'emploi, etc.

M. Lucas répond qu'il satisfera à toutes les obligations légales en la matière, comme il l'a fait dans les autres entreprises qu'il a dirigées ou qu'il dirige.

La secrétaire du CE lui demande quelle est sa position vis-à-vis d'un niveau de discussion « groupe » et branche.

M. Lucas répond qu'en ce qui le concerne, le mot « branche » n'a plus lieu d'être. Pour lui, ce n'est pas au SPQR que se règleront les problèmes des titres, mais bien entreprise par entreprise. C'est à ce seul niveau qu'il négociera, y compris en venant assister la direction locale selon les sujets abordés.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 18 heures.

La section syndicale Filpac-CGT